

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER**

## **Zone bleue entre parenthèses**

Saint-Imier se met une nouvelle fois à l'heure estivale en matière de parcage. Compte tenu des expériences positives enregistrées ces dernières années, il a en effet été décidé de suspendre les contrôles de stationnement en zone bleue durant un mois.

Du lundi 12 juillet au samedi 7 août y compris, les automobilistes pourront garer leur véhicule dans les secteurs en zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire. Mais, il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées également durant cette période de quatre semaines. (cm)

## **Horaire d'été à l'administration communale**

Suite à l'expérience positive des dernières années, la Municipalité de Saint-Imier va réintroduire un horaire d'été allégé. Ainsi, l'administration communale sera disponible selon des plages réduites du lundi 12 juillet au vendredi 6 août 2021.

Durant ces quatre semaines, l'administration et les différents services municipaux seront ouverts uniquement le matin, selon l'horaire habituel, soit de 08h00 à 11h45, à l'exception du jeudi. Ce jour-là, ils resteront fermés toute la journée. La population aura toutefois la possibilité de fixer un rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

Pour ce qui est des services de piquet, ils resteront évidemment atteignables, mais uniquement pour les cas d'urgence (électricité, eau et gaz). (cm)

## **Pause estivale pour le Conseil municipal**

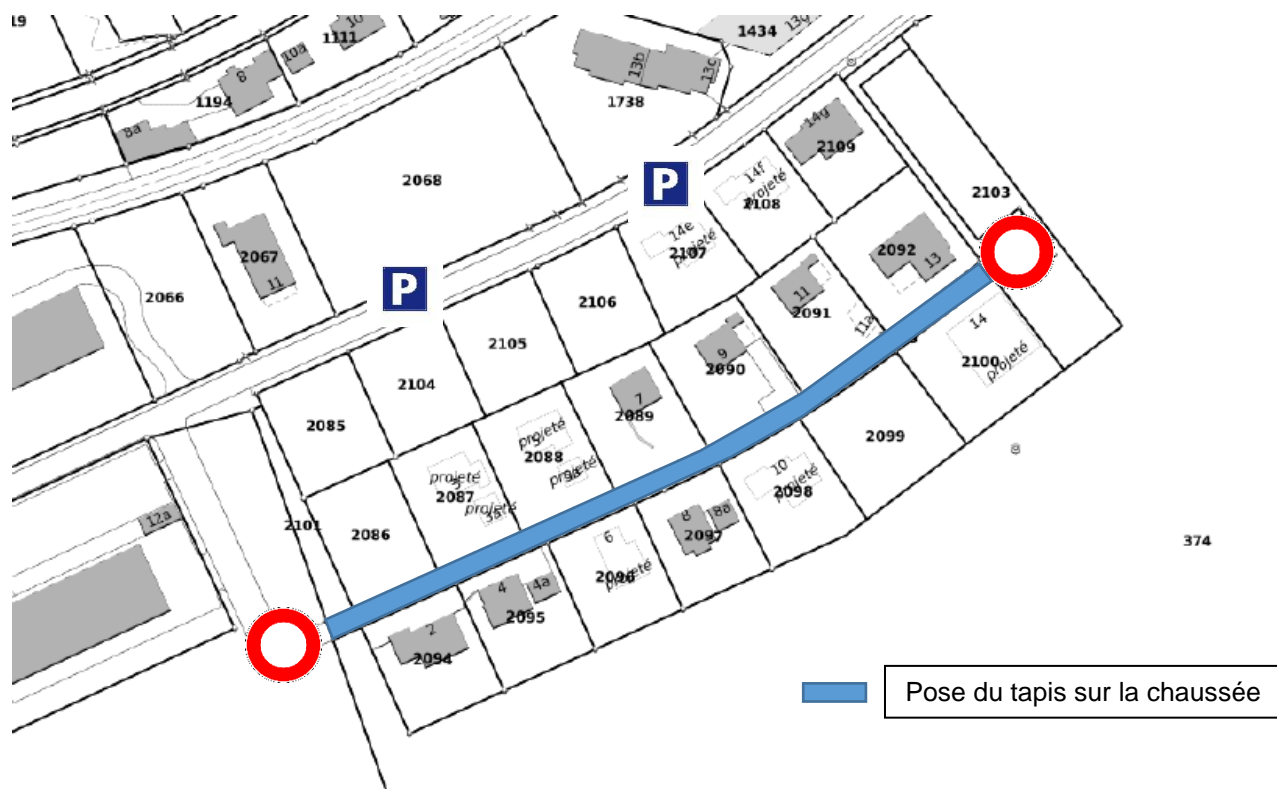
Les membres de l'Exécutif imérien siégeront une dernière fois avant la pause estivale le mardi 6 juillet prochain. A l'issue de cette vingt-quatrième séance ordinaire de l'année, ils observeront une pause d'un mois. Les délibérations reprendront le mardi 10 août. Le Conseil municipal souhaite un très bel été à toutes et à tous. (cm)

## **La Fête nationale à nouveau célébrée cette année**

Après une interruption imposée par la pandémie en 2020, la tradition reprend ses droits cette année. Les communes de Saint-Imier et de Villeret célébreront ensemble la Fête nationale le 31 juillet prochain. Mises sur pied par l'Ecole suisse des sports de neige de Saint-Imier (ESSN), les festivités auront lieu sur la Place du Marché dès 18 heures. Réservez d'ores et déjà la date! Des informations détaillées suivront dans le courant du mois de juillet. (cm)

## Rue Bakounine

# Fin du chantier communal



Le chantier de viabilisation du quartier résidentiel La Clef-Bakounine connaîtra sa dernière étape durant la semaine du 12 au 16 juillet. Le point final interviendra avec la pose de la couche de roulement sur la chaussée à la Rue Bakounine.

Bien que le programme définitif des travaux puisse encore évoluer en fonction des conditions météorologiques, il est prévu de fermer la chaussée du lundi 12 juillet à 13h30 au mercredi 14 juillet à 07h30. Durant cette période, toute circulation sera interdite, à l'exception des accès piétonniers.

Une information complémentaire avec le programme définitif sera distribuée aux riverains la semaine précédant les travaux. Le Conseil municipal rappelle l'importance de respecter la signalisation spéciale qui sera mise en place à cette occasion. Il remercie les riverains et les automobilistes de leur compréhension. (cm)

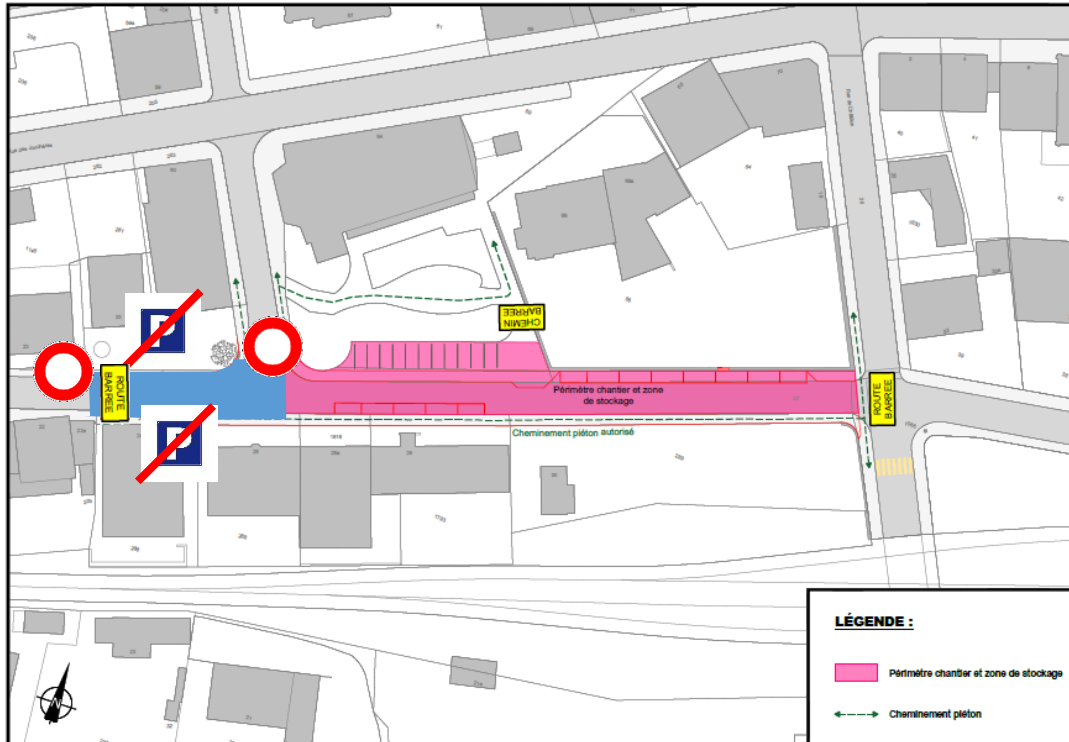
## Rue du Vallon – Rue Saint-Martin

# Fermeture du carrefour à la circulation

Les travaux à la Rue du Vallon se poursuivent selon le programme prévu. La pose des réseaux souterrains de distribution de l'eau potable, du gaz et de l'électricité est terminée dans le secteur est du chantier.

Il s'agit désormais d'installer une armoire électrique au sud du bâtiment sis à la Rue du Vallon 25. Pour l'alimenter, le carrefour entre la Rue du Vallon et la Rue Saint-Martin est fermé à la circulation depuis le lundi 28 juin. Les accès piétonniers aux immeubles riverains sont par contre garantis en tout temps.

Le Conseil municipal rappelle l'importance de respecter la signalisation spéciale mise en place à cette occasion. Il remercie les riverains et les automobilistes de leur compréhension. (cm)



## Intempéries Actions préventives ciblées

**La région n'a pas été épargnée par les orages ces derniers temps. La préfète du Jura bernois a par conséquent appelé les communes à informer la population des actions préventives à entreprendre en cas d'alerte météo.**

La météo a causé énormément de dégâts, souligne Stéphanie Niederhauser dans son courriel aux communes. «Les corps des sapeurs-pompiers de l'arrondissement ont effectué un énorme et remarquable travail.» Mais de nouveaux orages violents étant toujours possibles, elle en appelle à titre préventif à la collaboration pour tenter de contribuer à limiter les dégâts.

En effet, en cas de catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrain, etc.), les corps de sapeurs-pompiers ne peuvent pas être au four et au moulin. Ils doivent fixer des priorités en fonction des urgences et de la situation. C'est pourquoi elle a listé quelques actions préventives ciblées qui lui ont été communiquées par les spécialistes:

- Nettoyer les caniveaux et dégager les écoulements.
- Obstruer les sauts de loups et autres accès où l'eau pourrait s'engouffrer à l'aide de planches, de sacs remplis de sable ou de gravier, avec des feuilles plastic.
- Condamner les entrées de caves ou autres portes situées dans des endroits jugés comme points faibles à l'aide de sacs remplis de sable, de planche de bois ou autres. Creuser des rigoles ou placer des entraves dans le but de détourner le flux d'eau peut s'avérer être déjà très judicieux.
- Fermer les fenêtres dans les sous-sols.
- Obstruer les fenêtres ou portes dont l'étanchéité n'est plus optimale avec des serpillères par exemple.

- Dès l'apparition d'eau en sous-sol, il faut l'évacuer à l'aide de pompes ou avec des sceaux. Chaque objet immobilier devrait aujourd'hui être équipé avec une pompe domestique que proposent tous les commerces de bricolage. «Les sapeurs-pompiers ne pourront malheureusement pas aider partout pour quelques centimètres d'eau accumulés dans les sous-sols», avertit la préfète. (cm)

Saint-Imier, le 30 juin 2021